

L'anonymat dans tous ses états

Bernard Hennequin

LÉ FAIT DE MASQUER VOLONTAIREMENT SON IDENTITÉ EST NÉ AU XVII^e siècle en Espagne. Depuis lors, l'anonymat n'a pas cessé de se développer. Cette pratique qui consiste à utiliser un nom d'emprunt pour exercer une activité sous un autre nom que celui de son identité officielle (la vraie, l'Unique, celle conférée par les institutions) s'inscrit (délibérément ou non) dans un souci d'échapper à la norme édictée par la société de surveillance.

Dès lors l'utilisation de pseudonymes¹ fait sienne la discrétion, s'entoure de secret, plonge dans la clandestinité.

Elle est devenue à ce point courante dans certains milieux que l'on en vient à totalement perdre de vue les identités véritables de nombre de personnes et à rester pantois d'apprendre que Tristan Tzara s'appelait en fait Samuel Rosenstock.

UN PSEUDO, C'EST QUOI, AU JUSTE ?

Étymologiquement, le mot vient du grec ancien *pseudonumos*, composé de *pseudos* (« faux ») et de *onoma* (« nom »). Une origine intéressante car d'emblée elle nous fait pénétrer dans le monde du caché, du dissimulé. On peut parler aussi d'un alias, du latin *alias*, « d'autres fois, par ailleurs ».

Les motivations pour utiliser un pseudonyme sont multiples : un nom jugé imprononçable, trop marqué ethniquement, peu « glamour », une identité réelle à protéger, une motivation artistique...

Les situations de conflits (guerres, révolutions, soulèvements sociaux, etc.) ont souvent été propices à l'utilisation de pseudonymes sous diverses appellations : nom de guerre, nom de code, nom de résistance, nom de clandestinité.

Sur internet, les pseudos sont légion, répondant à diverses pratiques de discrétion en vigueur parmi les usagers d'une communauté lorsqu'ils communiquent entre eux. Lorsque l'on parle d'anonymat, on ne pense pas d'abord à eux, et pourtant les tags sont bien présents dans l'espace public pour nous rappeler une pratique graphique qui utilise par excellence le pseudo, dit « blase » ou « blaze », une signature personnelle ou un pseudonyme apposé en plusieurs endroits pour signer et/ou délimiter un territoire.

Le pseudonyme manifeste souvent un rapport avec l'origine de la personne. Beaucoup de noms d'artistes italiens (notamment de la Renaissance) résonnent ainsi avec le métier de leur père, le lieu d'origine de leurs parents, leur lieu de naissance, etc. Par exemple, le nom de Jacopo del Sellaio, peintre de l'école florentine (1441-1493), renvoie au métier exercé par son père Arcangelo, sellier. Jacopo Robusti, dit Tintoretto ou Le Tintoret (1518 ou 1519-1594) doit son surnom à son père, teinturier de son état, et Michelangelo Merisi da Caravaggio, dit Le Caravage (1571-1610), à la petite ville de Caravaggio d'où ses parents étaient originaires.

Il convient de distinguer le pseudonyme de l'hétéronyme, du surnom ou encore de l'anagramme.

Un hétéronyme est un pseudonyme utilisé par un écrivain pour incarner un auteur fictif ayant une vie propre imaginaire et un style littéraire particulier. Il s'agit donc d'une personnalité différente de celle de l'écrivain orthonyme. L'œuvre poétique et complexe de Fernando Pessoa, écrivain portugais, fourmille d'exemples d'hétéronymes : Alberto Caeiro, Ricardo Reis, Alvaro de Campos, Bernardo Soares pour ne citer que les plus connus parmi les plus de soixante-dix qu'il utilisa durant sa carrière !

Un surnom est à l'origine un terme ajouté au prénom ou au nom d'une personne pour mettre en relief une de ses particularités physiques ou morales. Les surnoms de personnes se répartissent en hypocoristiques et en sobriquets. Les premiers sont des formes abrégées ou diminutives (Jacquot pour Jacques, Bébert pour Bernard ou mieux encore Narbé en verlan !), en général créées par l'entourage immédiat dans un but plutôt affectueux ou familial. Les seconds viennent du dehors et peuvent être simplement descriptifs (comme le peintre génois Clemente Boccardo, surnommé Clementone pour sa large face), ou nettement péjoratifs (Napoléon le Petit, dont se moqua si bien Victor Hugo).

Quant à l'anagramme, mot féminin venant du grec *anagrammatismos*, « renversement de lettres », il s'agit d'une figure de style qui consiste à inverser ou permuter les lettres d'un mot pour obtenir un nouveau mot : Alcofribas Nasier pour François Rabelais, Avida dollars, le surnom si bien trouvé par André Breton pour Salvador Dali.

Personne ne sera étonné d'apprendre que la pratique du pseudonyme la plus répandue se situe dans le domaine artistique. On trouvera ainsi, selon la nature de l'activité pratiquée, des noms de plume (Boris Vian signant Vernon Sullivan son roman *J'irai cracher sur vos tombes*), des noms de scène (Valentin le Désossé, pseudo de Edme-Etienne-Jules Renaudin, danseur du Moulin Rouge², des noms d'artiste (Marc Chagall, de son vrai nom Moïsche Zakharovitch Shagalov).

B.Traven³ est le nom de plume de l'écrivain libertaire et acteur de langue allemande Otto Feige (de son nom complet Hermann Albert Otto Max Feige). Il se dissimulait déjà sous le pseudonyme de Ret Marut lorsque, militant politique, il participa activement à la République des Conseils de Bavière dont il fut le responsable de la presse. Arrêté le 2 mai 1919, il réussit à s'évader et erra durant quatre ans et demi à travers l'Europe sous divers pseudos. Sa vie durant, il n'eut de cesse de brouiller les pistes sur son passé en multipliant les fausses identités : Arnolds, Barker, Hal Croves, Traven Torsvan, Traven Torsvan Toran, Arthur, Lainger, etc.

Comme nous le signale notre compagnon Jean-Christophe Angaut, Bakounine utilisa, selon les circonstances, divers subterfuges pour se glisser entre les mailles du filet policier. Il y eut d'abord les noms de code utilisés pour anonymiser sa correspondance. Par exemple, dans une lettre à Albert Richard⁴ du 4 décembre 1868 – où il présente l'Alliance secrète comme une entreprise de commerce – il signe « Steph. ». Certaines de ses lettres étaient chiffrées, d'autres rédigées sous forme de partitions musicales ou de tables de logarithmes. Un véritable espion ! Il y eut également les fausses identités comme celle qui lui fut fournie gracieusement par le gouvernement provisoire français en mars 1848, Bakounine devenant pour l'occasion Léonard Neglinskij, un Polonais natif du Grand-Duché de Posen. Pour les pseudonymes proprement dits, le plus ancien est Jules Elysard, qu'il utilisa pour signer *La réaction en Allemagne* en 1842 (il reprendra d'ailleurs ce pseudo sous forme de Ju. Elyzarov pour publier un article anodin en avril 1861 dans *le*

journal de Sibérie, peu de temps avant son évasion). Il publia également des textes anonymes, le plus connu étant *Les ours de Berne et l'ours de Saint-Pétersbourg* dans lequel il se présente comme « un Suisse humilié et désespéré » (il s'agissait de protester contre la prochaine expulsion de Netchaev par la Suisse). Sa brochure de 1849, *Situation de la Russie*, fut également publiée anonymement.

L'ANONYMAT EN DÉBAT DANS LA PRESSE ANARCHISTE

Après avoir défini au plus près les contours de la *pseudonymie* (une drôle de « maladie » qui n'ose pas dire son nom!), il nous a paru pertinent de nous intéresser à la problématique de l'anonymat dans la presse anarchiste. Pour ce faire, nous nous sommes plongé dans les archives du CIRA de Marseille, plus précisément dans la thèse de doctorat d'État de René Bianco intitulée *Un siècle de presse anarchiste d'expression française. 1880-1983*, soutenue à Aix-Marseille en 1988. En analysant la presse de l'époque, René Bianco a ainsi pu rassembler les éléments constitutifs du débat fort riche qui parcourut le milieu libertaire durant de nombreuses années.

Avant d'aborder à proprement parler ce débat, il s'est penché sur les listes de lecteurs manifestant leur soutien financier à leurs journaux. Au-delà de la modestie des sommes versées, ces listes valent par les petites phrases qui les accompagnent, très révélatrices de l'humeur de l'époque. En voici quelques exemples :

L'Insurgé, n° 4, 5 au 12 avril 1885 :

« Tremblez tyrans votre fin est proche, 50 c – Un gargotier empoisonneur de capitalistes, 25 c – Une jolie caissière qui offre son cœur au premier qui fait sauter la banque, 5 c », etc.

Droit Social, n° 1, 16 au 23 mai 1885 :

« Du sang, 0,25 c – Une victime du capital, 0,30 – Un insoumis anarchiste, 0,50 – Un qui voudrait couper la tête à tous les ennemis des anarchistes, 0,30 – Un amateur de la dynamite, 0, 25c », etc.

Ni Dieu ni maître, numéro du 8 mars 1886 :

« Un jeune poignardeur anarchiste, 25 c – Un pauvre diable, 10 c – J'achèterai un revolver pour payer mon propriétaire, 25 c – Un anarchiste qui est las d'attendre, 20 c », etc.

Au fil des ans cependant une évolution se fait jour, comme on le constate dans :

L'Agitateur, n° 6, dimanche 3 avril 1892: « Boyer, Bourges, 1,25 F. — Goizard à Cognac, 5 F. — Un anarchiste, 0,25 F. — Collecte au groupe d'Avignon, 3 F. — Souscription à Alger, 5 F. ».

Une évolution quelque peu à contre-courant d'une période fertile en événements, marquée par la propagande par le fait (les attentats anarchistes se multiplient) et la répression du mouvement anarchiste par les lois scélérates votées entre 1893 et 1894.

Au plus fort de l'affaire Dreyfus (1894-1906), *Le Libertaire*, n° 124, 10 avril 1898, publie ce type de listes: « Un sculpteur épicurien qui crie mort à toute autorité, 0,50 – Un juif, 0,50 – Un qui voudrait voir Drumont⁵ dans la merde, 0,25 – Vive l'anarchie, 0,10 », etc.

Dans *Le Batailleur* de l'année suivante le ton est à nouveau différent, plus léger:

« Un ami de la liberté, 0,25 – À la salle de danse, 2 F. – Un jeune camarade, 0,50 – Après quelques chansons révolutionnaires, rue des Longues Haies à Roubaix, 7 F », etc.

René Bianco relève « qu'un très grand nombre de périodiques recensés dans notre Répertoire ont été publiés sans aucune signature et paraissent avoir assez scrupuleusement observé la "règle de l'anonymat" », en précisant « qu'il s'agit là d'une pratique très courante dans les milieux anarchistes, au moins pour la période 1880-1894 ».

Quelles qu'en soient les raisons, la question de l'anonymat a fait l'objet de débats d'autant plus vifs que les compagnes et compagnons de l'époque étaient partagés sur son bien-fondé pour la défense et l'efficacité de la Cause. *L'Égalitaire*, dans son numéro 2 du 14 juin 1885, consacre un article à « L'anonymat dans la presse anarchiste » dans lequel il est dit: « L'anonymat est la condition primordiale d'un organe anarchiste. À quoi bon signer? Si cela donne plus d'importance à un article, c'est que l'auteur est connu, alors c'est dangereux; dans le cas contraire, c'est inutile. »

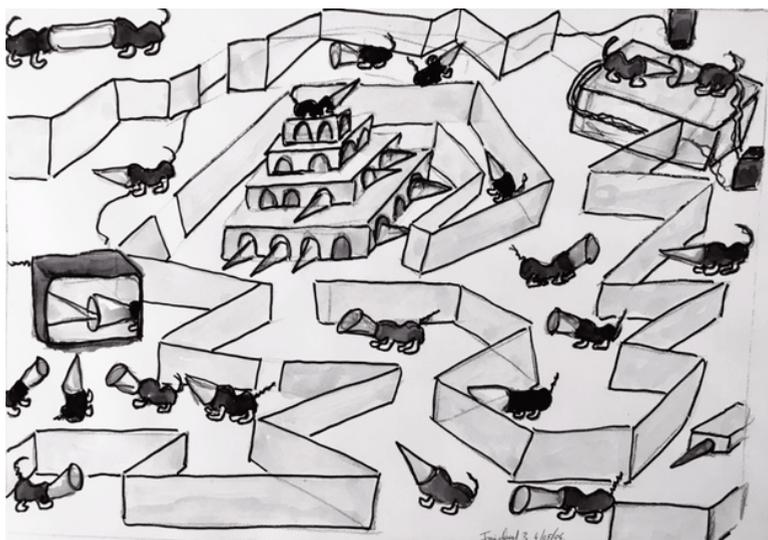
Une question de principe donc, au nom de laquelle les partisans de l'anonymat veulent à l'évidence se démarquer de la « presse bourgeoise » et de ses rédacteurs qui se trouvent placés dans un milieu où « se coudoient tous les vices, toutes les hypocrisies ». Ils veulent

un journal « libre, impersonnel, totalement détaché des intrigues et des équivoques, une sorte de tribune où tous les dévouements sont appelés, aidés, encouragés et où toutes les relations sont basées sur le principe de l'égalité».

Dans cette optique, il faut renoncer au plaisir de se distinguer d'autrui et à la tentation de « paraître », de travailler à sa propre gloire :

« en principe nous ne verrions pas grand mal à l'emploi de noms ou de pseudonymes empruntés à la mythologie, à l'histoire ancienne, etc., mais, dans la pratique, cela autorise l'usage et perpétue les abus. Donc plus de ces mesquineries, plus de ces faiblesses ! Le Bon, le Juste, le Vrai, voilà le principe. »

Mais cette habitude plus ou moins généralisée d'appliquer l'anonymat dans la presse anarchiste de l'époque ne tarda pas à être vue par certains – tout aussi critiques vis-à-vis de l'autorité – comme une nouvelle « obligation » et à ce titre comme une contrainte. Certains compagnons ne manqueront d'ailleurs pas de relever que cet anonymat « obligatoire » était « en outre appliqué d'une façon fort incomplète, puisque les journaux qui en usaient n'en publiaient pas moins les noms des orateurs des réunions ou ceux des auteurs de brochures ».



Laurent Le Forban, *JOURILAND 3*, dessin préparatoire, 2004.

LA TYRANNIE DE LA RÈGLE

Dans *L'Insurgé*, n° 9, 10 au 17 mai 1885, le compagnon Lucien Pémjean⁶ affirme ainsi :

« Point de contrainte d'où qu'elle vienne et sous n'importe quel prétexte ! Il est loisible par conséquent : de signer ou de ne pas signer leurs articles, ou encore de les signer d'un pseudonyme. Hors de là, il n'y a qu'oppression, duplicité et machiavélisme... »

Dans *L'agitateur* de Sébastien Faure, en 1892, la quasi-totalité des articles étaient signés. Trois ans plus tard, la nouvelle « tendance » s'enracine avec *Le Libertaire*.

Dans son numéro 9 du 21 octobre 1894, *Le Tocsin de Londres* réveille à sa façon le débat :

« Un camarade nous écrit pour nous demander pourquoi, les articles du *Tocsin* n'étant pas signés, nous avons fait exception dans le précédent numéro pour les vers de notre amie Louise Michel. L'usage des signatures, nous demande notre correspondant, peut-il être conciliable avec les principes anarchistes ? Nous aurions pu lui répondre que, le premier principe de l'Anarchie étant la liberté, rien ne peut être aussi anti-anarchiste que prétendre imposer l'anonymat à un partisan de la signature si ce n'est prétendre obliger à la signature un partisan de l'anonymat.

Cette prétention, dans un parti comme le nôtre, qui proclame la plus grande autonomie individuelle, d'assujettir la volonté de l'individu à une règle fixe qui peut être en opposition avec ses goûts, est non seulement absurde et tyrannique : elle est la négation même, l'étouffement de toute individualité. C'est le retour au communisme du couvent ; ce n'est pas du tout comme cela que nous comprenons l'égalité sociale. »

Pour autant, le renversement de tendance observé quelques années auparavant se confirme. C'est particulièrement évident avec *Le Réveil de l'Esclave*, publié à Paris en 1902. Dans les tout premiers numéros de ce journal la règle de l'anonymat est scrupuleusement

respectée, puis les signatures fleurissent. Le journal, dans son numéro 5 de décembre 1902, s'en explique :

« Le présent numéro marque la fin de l'anonymat sous lequel se tenaient cachés les divers camarades écrivant au *Réveil*. À la fondation du journal, il avait été décidé de n'imprimer aucune signature. Cette manière de faire ayant soulevé quelques protestations, à l'avenir les copies seront insérées avec la signature, à moins d'indications contraires de leurs auteurs. »

Le problème qui se cache à peine derrière ce débat est, bien entendu, celui de la responsabilité des opinions développées dans les journaux militants. Peu à peu en effet s'instaure l'idée que, puisqu'un journal anarchiste est, en principe, une tribune libre, chaque rédacteur peut signer de son nom ou utiliser un pseudonyme, ou encore, selon son gré, ne pas signer du tout. Par contre de nombreux périodiques n'hésitent pas à spécifier que les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Il faut attendre 1928 pour voir un organe appliquer à nouveau un strict anonymat, non sans raison d'ailleurs puisqu'il s'agit de *La Libération Syndicale* publié à Paris par le Groupe des ouvriers anarcho-syndicalistes de Russie. Une décision motivée par « les conditions spéciales de notre activité en Russie ».

Le débat, même s'il est plus atténué, n'est pas clos pour autant, comme en témoigne *L'Action Libertaire* renouant avec « la règle » en 1933. En 1939, le *Bulletin Intérieur* de la F.A.F. (Fédération anarchiste française) en débattait encore, comme on peut le lire dans son numéro 4 de mars :

« Certains pourraient vouloir à l'aide de leurs écrits devenir des dieux du firmament littéraire. En tant qu'anarchistes, nous ne devons défier personne, nous devons combattre les bonzes par tous les moyens : point d'idoles, point de maîtres, point d'être suprême... Je proposerai que les camarades écrivant dans *Terre Libre* ne fassent pas figurer leur nom au bas de leurs écrits, le lecteur seul pourra en toute indépendance faire sa critique et son choix, juger de la qualité de l'écrit ; aucune publicité personnelle n'est nécessaire, les hommes libres ne savent qu'en faire. Cela ne signifie nullement, à mon point de

vue, que l'on doit prendre le signataire pour un Dieu, même un petit Dieu, car ce serait, je pense, faire injure à un anarchiste sincère, conscient de la grande œuvre de vulgarisation libertaire à accomplir durant toute son existence. C'est au Comité de rédaction d'écarter tout article qui, par sa teneur et non par signature, tendrait à déifier son propre auteur. »

LA NOTION DE PROPRIÉTÉ COLLECTIVE

Après la guerre, *Le Libertaire* appliquera à son tour un anonymat absolu dont il s'explique dans son numéro 7 de juillet 1945 :

« Pourquoi l'anonymat ?

Un certain nombre de lecteurs nous ayant posé cette question, nous leur donnons les précisions suivantes :

- parce que nous estimons que le journal d'une organisation ne doit pas servir de tremplin pour arriviste,
- parce qu'il doit être une propriété collective et ne doit servir qu'à sa défense exclusive,
- parce qu'en signant ses articles, l'individu se met en évidence et tôt ou tard, il marchandise sa valeur morale. Il y a dans ce domaine plusieurs façons d'opérer,
- parce que pour nous la personnalité qui se consacre à la cause avec désintéressement se confond avec la collectivité,
- parce que le Mouvement Libertaire n'a rien de commun avec les partis politiques qui ont la très mauvaise habitude d'entretenir la popularité de certains personnages au-dessus et au détriment du groupement,
- parce que la valeur d'un article n'est pas subordonnée à sa signature,
- parce qu'enfin les auteurs d'articles prendront toujours la responsabilité de leurs écrits, responsabilité qui ne leur fait nullement peur.

Le Congrès constitutif du Mouvement libertaire décidera si cette méthode devra continuer à être appliquée. »

Et de fait, le Congrès en question, tenu à Paris les 6 et 7 octobre 1945, maintiendra la règle de l'anonymat en précisant toutefois : « Bien que l'anonymat soit la règle, les articles doivent parvenir signés à la rédaction. L'anonymat ne devant pas constituer un moyen de se dérober aux responsabilités. » La question de l'obligation de l'anonymat, de retour devant le Congrès de Dijon (13 au 15 septembre 1946), sera repoussée, une attitude somme toute plus conforme à l'éthique anarchiste.

Plus proches de nous dans le temps, deux organisations, l'Union fédérale anarchiste d'une part, l'ORA (acronyme d'Organisation révolutionnaire anarchiste) d'autre part font ainsi état des résolutions prises par leurs militants. Pour la première, dont l'organe *Le libertaire* parut de 1968 à 1972 :

« il est décidé que les articles... ne seront pas signés. Cette pratique de l'anonymat a pour objet d'éviter toute publicité autour des noms des militants rédacteurs, publicité engendrant ou facilitant couramment un esprit "leader" plus propre à faire naître l'orgueil, à favoriser l'autoritarisme et à semer la division, qu'à entretenir l'ambiance fraternelle qui doit régner dans nos milieux. »

De son côté, l'ORA n'adopta l'anonymat qu'au terme de deux ans de pratique militante. Elle affirme alors que son organe, *L'Insurgé*, est la propriété de tous les militants et que chacun d'entre eux en est virtuellement responsable. Le numéro 10 du 15 février 1969 annonce ainsi que « les articles sont, non pas des prises de position individuelles, mais collectives engageant directement l'ORA toute entière » et conclut « il nous a donc semblé logique de faire abstraction des signatures. »

LE TEMPS DE LA BANALISATION

À l'observation scrupuleuse (dogmatique pourrait-on dire) de la règle de l'anonymat dans un premier temps a succédé une période où ont alterné confirmation et contestation de cette règle jusqu'à sa quasi-disparition dans les journaux, notamment ceux émanant d'organisations. Ces dernières privilégient la notion de responsabilité collective, préférant la signature de groupes aux prises de position individuelles, qu'elles soient signées ou anonymes d'ailleurs.

C'est ce que confirme la consultation de *Courant Alternatif*, mensuel de l'OCL (Organisation communiste Libertaire⁷, dont le numéro 276 daté de janvier 2018 fait se côtoyer un grand nombre de signatures collectives (Camille, OCL Reims / OCL Poitou pour l'éditorial, etc.) avec quelques signatures individuelles (Sylvie, Vanina, Pierre Stambul, le 6 décembre...).

On retrouvera la même logique dans *Alternative Libertaire*, mensuel de l'organisation éponyme, à savoir des signatures pour l'ensemble des articles de ce numéro 266 de novembre 2016: Irène, amie d'AL, Christine (AL Orne), AL Bruxelles, Jacques Dubart (AL Nantes) ou encore Reinette noyée (AL Aveyron). En revanche, il est étonnant de ne trouver aucune signature dans le dossier spécial de huit pages consacré aux *Violences faites aux femmes. Harcelées, violées, humiliées, frappées. La peur va changer de camp*. Ce dossier faisant la une du journal, on peut penser et supposer qu'il s'agit là de l'expression de la parole officielle de l'organisation.

En ce qui concerne *Le Monde Libertaire* (numéro 1797 de juillet-août 2018), tous les articles sont signés... sauf celui consacré à l'actualité internationale (Grèce, mai 2018), le Comité de rédaction du journal signant l'éditorial (avec un encadré de l'administration). Là encore les signatures de groupes de la Fédération anarchiste (Groupe anarchiste Salvador Seguí, Justhom/Groupe de Rouen) prennent le pas sur les signatures individuelles et les pseudonymes (L'avocat Nanard, Lyon, Pierre Sommermeyer, Bis-cotte).

N'étant pas l'expression d'une quelconque organisation, *Réfractations* livre depuis 1997 des numéros thématiques dont tous les articles sont signés, la plupart du temps par des membres du collectif de rédaction de la revue, la commission du numéro signant l'éditorial du numéro dont elle a eu la charge de la réalisation. Au fil des lectures on trouvera toutefois divers pseudonymes: Max Cafard, insecte très répandu en Louisiane dont on prétend qu'il survivra à l'humanité (n° 21); Damashki, alias Louis Mercier (n° 34); CrimethInc., une bannière pour les collectifs anonymes; J.Presly (Roland Breton, 1932-2016, qui fut en son temps membre du collectif de *Réfractations*) (n° 40).

Cependant, même si le phénomène de banalisation a fait son œuvre au fil du temps, la question de l'anonymat continue de traverser diverses discussions, notamment au sein de groupes se réclamant, par exemple, du courant insurrectionnaliste. Pour illustrer la diversité des opinions concernant la pratique de l'anonymat (que celle-ci vise la revendication d'écrits ou d'actes), on relèvera aussi cet extrait d'échange d'opinions dans *Mon nom est personne. Contributions anarchistes à un débat autour de l'anonymat et de l'attaque*:

« L'anonymat élimine le droit de propriété de l'auteur sur ce qu'il a fait, dépersonnalise l'action en la libérant de la particularité humaine qui l'a commise... L'action anonyme n'a pas de propriétaire, n'a pas de maître, n'appartient à personne. Cela signifie qu'elle appartient à tous ceux qui la partagent. »⁸

« Un "Moi" qui revendique son propre nom, son propre "acronyme" et ne se cache pas derrière l'anonymat... Nous avons donc choisi de nous identifier nous-mêmes et de ne pas être perdus dans l'anonymat d'un mouvement anarchiste imaginaire ».

Une autre façon d'interroger la pratique de l'anonymat, avec des termes... qui ne sont pas sans rappeler les débats de la fin du XIX^e siècle!

Bernard Hennequin

Notes:

1. Notre tropisme « franco-français » ne doit pas faire oublier le caractère universel de la pratique de l'anonymat, que ce soit dans d'autres cultures anarchistes ou dans d'autres langues.
2. Avec sa partenaire La Goulue de 1890 à 1895, il fut "immortalisé" par le peintre Toulouse-Lautrec en 1895.
3. Les pseudonymes utilisés dans le présent texte trouvent leur source sur internet.
4. 1846-1925. *Publiciste* qui fut, de 1865 à la Commune, le principal militant de l'Internationale à Lyon. Membre de l'Alliance et de la Fraternité, il prit une part active à l'insurrection de Lyon en 1870.
5. Journaliste, polémiste, fondateur du journal *La Libre parole*, antidreyfusard, nationaliste et antisémite.
6. Graveur sur bois et publiciste, il s'intéressa très jeune aux problèmes sociaux, fut emprisonné à Ste Pélagie en tant qu'anarchiste, ce qui ne l'empêcha pas de rejoindre le mouvement boulangiste, de passer à l'Agence Prima-Presse (officine hitlérienne) et de fonder en 1935 le Grand Occident, organe de propagande et d'action contre la judéo-maçonnerie.
7. L'OCL succédera à l'ORA en 1971.
8. In infokiosques.net/ < <http://infokiosques.net/>>